

• (8.20 p.m.)

Alors que les taux d'intérêts montent, il est intéressant d'entendre un des favoris du gouvernement déclarer au peuple canadien:

Des millions de dollars, mis de côté pour les logements publics, demeurent inactifs, manifestement à cause de l'ignorance locale ou d'un défaut d'initiative.

A qui la faute, monsieur l'Orateur, si ce n'est aux honorables vis-à-vis qui depuis un an et demi n'ont pas fait connaître aux Canadiens tous les avantages que peuvent leur offrir les programmes du gouvernement? Au contraire, nous lisons dans le *Globe and Mail* du mercredi 6 juillet 1966 des titres de ce genre: «Sharp veut une concurrence plus serrée.» «Sharp a l'intention de supprimer le plafond des taux d'intérêt bancaires.» Vous savez comment le monde des affaires du Canada a réagi à cet égard.

Le vendredi 8 juillet, le *Globe and Mail* publiait un article ainsi coiffé: «Ridicule débat sur les banques». On y lit, en partie:

Selon la thèse de M. Chrétien...

Il s'agit du secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

...les banques à charte ne se font entre elles aucune concurrence, ou très...

L'affirmation de M. Chrétien selon laquelle les banques à charte ne se font entre elles aucune concurrence, ou très peu, est tout simplement absurde. Qu'il ait porté cette accusation par ignorance, ou sciemment pour plaire aux députés de l'arrière-ban, a bien peu d'importance. Quoi qu'il en soit, son apport au débat a nui à l'intérêt national.

Voilà ce que nos honorables vis-à-vis ont à la bouche depuis deux ans. Il se sont séparés d'un ministre des Finances pour le remplacer par un autre qui prend la même attitude générale, et néglige les symptômes qui se manifestent de temps à autre dans la conjoncture économique. L'article ajoute:

La réalité au sujet des opérations bancaires régionales est tout autre.

Cette observation concerne un témoignage fourni au comité de la banque et du commerce: les banques de l'Ouest canadien reçoivent plus de dépôts qu'elles ne consentent de prêts.

Les banques de l'Est aussi bien que celles de l'Ouest ont prêté plus d'argent qu'elles n'en ont reçu en dépôt, et souvent en exigeant moins de garantie.

Je ne conteste pas cette déclaration, mais l'intervention du secrétaire parlementaire est très peu conforme aux faits rapportés dans cette nouvelle.

J'aimerais mentionner maintenant les remarques faites par le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan à la séance an-

nuelle de cette organisation tenue il y a quelques jours à Regina. Le Syndicat est une des plus grandes associations agricoles du pays et elle est gérée au bénéfice des producteurs des Prairies. Sur sa commande, une étude à base de recherches sous la direction de M. Walton J. Anderson a été faite sur la production canadienne de blé. M. Anderson déclare ce qui suit:

La technologie moderne (soit en 1964) peut accroître du tiers près la production des surfaces actuellement ensemencées à un coût additionnel assez bas.

A une époque où la pénurie de vivres est si grave dans le monde, le gouvernement canadien devrait s'occuper d'un tel problème au lieu de faire la sourde oreille aux agriculteurs qui réclament une portion équitable du produit national brut. Monsieur Anseron dit ensuite:

Ces possibilités, à mon avis, pourraient avoir de grandes chances de se réaliser si les cultivateurs bénéficiaient de mesures d'encouragement appropriées sous forme de prix et de débouchés—mesures qui ont beaucoup manqué dans le passé.

Il parlait des mesures susceptibles d'accroître la production de vivres.

Le président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, M. Charles W. Gibbings, a déclaré:

Je dois dire toutefois, à ce moment-ci de l'histoire, que la tournure des événements ne nous encourage guère. Nous avons à contrecœur appuyé la décision du gouvernement canadien en 1965 de renouveler l'Accord du blé sans en modifier les termes. Nous avons aussi accepté une nouvelle prolongation annuelle de l'Accord jusqu'au 31 juillet 1967.

Mais nous risquons de ne plus donner notre consentement si on propose une nouvelle prolongation de l'Accord aux mêmes conditions. La situation n'est plus la même qu'en 1962 lors de la rédaction du présent accord et, étant un des plus importants pays exportateurs, nous ne croyons pas au bien-fondé d'un renouvellement de l'Accord sans aucune modification des termes.

Il a dit ensuite:

Notre attitude vis-à-vis de l'Accord international du blé peut être affirmée très simplement à savoir: on devrait négocier un nouvel accord dont ferait partie les exportateurs et les importateurs et qui relèverait nettement l'échelle des prix pour l'adapter d'une façon réaliste à la situation actuelle et on gagnerait également à incorporer d'autres questions dans un nouvel accord. Je ne m'étendrai pas plus longtemps là-dessus, sauf pour dire: un nouvel accord international du blé est de la plus haute importance pour les producteurs canadiens de céréales et pour le commerce international du blé.

Quelle a été l'attitude du gouvernement quant à l'accord international sur le blé? Nous avons vu les titulaires du ministère manquer l'un après l'autre à leur devoir à cet égard en espérant que les autres nations du monde en viendraient un jour à adopter quelque méthode meilleure que jadis. A maintes reprises,